

R. 1. 12. 08

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

Commission des Pétitions  
Conseil municipal  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

A l'attention de  
Madame Marie-Christine Cabussat

Genève, le 28 novembre 2008

**Concerne : PETITION – Priorité aux riverains  
Avenue Eugène-Pittard – 1206 Genève**

Madame, Monsieur,

Les personnes dont les noms, adresses, signatures, figurent en annexe à la présente, demeurant chemin de Normandie, notamment numéros 6, 8 et 10, vous demandent qu'il soit procédé à un aménagement raisonné du trafic automobile qui assure aux habitants du quartier venant des rues adjacentes **une priorité** leur permettant de sortir dudit chemin, ou y entrer, notamment aux heures de pointe.

En désespoir de cause et dernier recours nous nous adressons aux municipaux aux fins d'être entendus. A l'appui de cette requête, les intéressés tiennent à préciser :

- 1) qu'ils ne peuvent plus sortir de (ou entrer) chez eux entre 7h30 et 9h30; de même de 11h30 à 13h00 et le soir de 18h00 à 19h30;
- 2) que les feux réglant le trafic angle Ave Louis-Aubert/Ave Eugène Pittard sont programmés de telle manière que **cinq (5) véhicules seulement** parviennent à passer ceux-ci pour soulager le trafic matin, midi et soir, ce qui est nettement insuffisant. En conséquence 2, voire 3 voitures passent au jaune ou rouge !
- 3) que moultes démarches administratives ont été entreprises sans qu'il y soit donné suite par les Services concernés;

- 4) qu'ils subissent les désagréments découlant d'une circulation intense, non maîtrisée, due pour l'essentiel au flux de la circulation en provenance de la route de Florissant (pendulaires, frontaliers);
- 5) que plusieurs immeubles en fin de construction vont prochainement accueillir, avenue Eugène-Pittard, de nouveaux habitants ce qui augmentera considérablement le trafic au quotidien;
- 6) qu'un nombre non négligeable de voitures provient de la rue Giovanni-Gambini qui "coulent" le stop (Migros, habitants, etc...), outre les motos, cyclistes, piétons (école Toepffer) venant à contresens (!);
- 7) que l'immeuble de la Winterthur draine, à lui seul, de multiples véhicules, dans les deux sens;

Enfin, je prends la liberté de vous adresser photocopie de l'échange de correspondance intervenu entre 2004 et 2008 avec divers Services de notre Ville, dans l'espoir de trouver des solutions aux problèmes qui se posent quotidiennement.

Je vous remercie par avance de vouloir bien accorder à la présente votre meilleure attention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Chantal F. Bouvard

Annexes mentionnées.



COPIE

DT - OCM  
Rue du Stand 20  
1204 Genève

Madame  
Chantal F. Bouvard  
Chemin De-Normandie 8  
1206 Genève

Genève, le 9 avril 2008

N/réf. : B.Castella/vb/2008-00316

**Concerne :** carrefour ch. De-Normandie, av. Eugène-Pittard, rue Giovanni-Gambini

Madame,

La lettre que vous avez envoyé à la Brigade du Trafic, le 1<sup>er</sup> février 2008, nous a été transmise pour raison de compétence.

Après recherches et vérifications de l'ensemble des signaux et marques, nous constatons être parvenus au maximum des possibilités techniques dans la configuration actuelle des lieux.

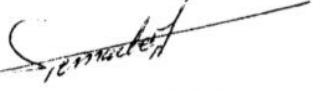
Nous avons notamment cherché de quelle manière permettre d'obliquer à gauche de la route de Florissant sur l'avenue Louis-Aubert en direction de la Cité Universitaire, ce qui allégerait considérablement le trafic sur l'avenue Eugène-Pittard. La création d'un giratoire ne permettrait pas d'absorber le volume de trafic à cet endroit, tout comme la modification des feux lumineux, avec l'ajout d'une phase permettant ce mouvement.

Dans ce genre de situation, l'intervention de l'OCM dépend étroitement des surfaces mises à disposition de la circulation par le propriétaire du fonds, ainsi que de leur géométrie.

Nous avons, par conséquent, le regret de constater que nous nous trouvons dans ce quartier, notamment à l'heure de pointe du matin, dans une situation de saturation qu'il ne nous est plus possible de gérer.

Il n'existe, par conséquent et à notre sens, pour l'amélioration du trafic individuel dans ce secteur, pas d'autre solution que l'engagement d'importants budgets de la part du propriétaire du fonds, en l'occurrence la Ville de Genève, afin d'effectuer des travaux de génie civil conséquents. Il n'est, bien entendu, pas de notre compétence d'en décider, ni même de le suggérer, dans la mesure où ceci ne correspond pas aux priorités que se sont fixés tant la Ville que l'Etat de Genève en matière de mobilité.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

  
Jean-Claude PIEMONTESE  
Adjoint au Chef de service  
de la circulation

Copie à : Brigade du Trafic, gendarmerie



COPIE

DT - OCM  
Rue du Stand 20  
1204 Genève

Madame  
Chantal F. Bouvard  
Chemin De-Normandie 8  
1206 Genève

N/réf. : B.Castella/vb/2008-00316

Genève, le 22 février 2008

**Concerne :** Carrefour chemin De-Normandie

Madame,

Nous avons bien reçu votre envoi du 1<sup>er</sup> courant, adressé à la Brigade du Trafic, concernant l'objet cité en titre et dont le contenu a retenu toute notre attention.

Votre demande a été transmise à M. Castella (tél. 022.327.49.75), inspecteur responsable des études concernant votre secteur.

Nous ne manquerons pas de la traiter dans les meilleurs délais et de vous faire part de nos conclusions ultérieurement.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Claude PIEMONTESE  
Adjoint au Chef de service  
de la circulation



Gendarmerie  
Brigade du Trafic  
CP 3661  
1211 Genève 3

G U R D E

Madame  
BOUVARD F. Chantal  
Chemin de Normandie No 8  
CH-1206 GENEVE

Genève, le 6 février 2008

**Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie**

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 24 octobre dernier, lequel a retenu notre meilleure attention.

En l'état et pour des raisons de compétence, nous sommes dans l'impossibilité de vous apporter une réponse. Nous transmettons votre missive à l'Office Cantonal de la Mobilité (rue du Stand No 20 – 1205 GENEVE), qui gère ce genre de situation.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Br rcp VELLOZ Christian, G8064

2729/03

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

COPIE

Brigade du Trafic  
5, Chemin de la Gravière  
Case Postale 236  
1211 Genève 8

Genève, le 1<sup>er</sup> février 2008

**Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie,  
Avenue Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Messieurs,

Me référant à mon courrier du 2 novembre dernier adressé à l'Office des Transports et de la Circulation (voir copie jointe) et à ses annexes, je constate qu'aucune réponse ou suite n'y a été donnée à ce jour !

J'attire votre attention sur le fait que les diverses nuisances mentionnée dans mes divers courriers n'ont fait que croître et "embellir", que le trafic est de plus en plus dense et que **plusieurs immeubles en construction au chemin Eugène-Pittard vont accueillir prochainement un grand nombre de locataires, dont les déplacements devront bien être drainés d'une manière ou d'une autre.**

A cet égard je souhaiterais que vous m'indiquiez de quelle manière vous entendez gérer le trafic s'écoulant du chemin Eugène-Pittard (frontaliers, habitants, Ecole Toepffer), celui venant de la rue Giovanni-Gambini, celui sortant (ou entrant) des divers immeubles du chemin de Normandie, notamment de l'immeuble de la Winterthur (plus de 500 personnes !).

Le petit carrefour situé à l'extrémité de la rue Giovanni-Gambini est constamment encombré, la circulation souvent bloquée. Compte tenu de l'étroitesse du chemin Eugène-Pittard quelle solution préconisez-vous aux fins d'éviter les difficultés qui ne manqueront pas de surgir dans un avenir proche si, d'aventure, vous ne prenez pas les mesures qui s'imposent ?

"Gouverner, c'est prévoir". Je ne suis pas l'auteur de cet adage. En l'état, Je ne doute cependant pas qu'il prenne tout son sens et que le déficit à relever mérite que vous vous y employiez !

Je vous remercie d'accorder à la présente votre meilleure attention et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

COPIE

Office des Transports et de la  
Circulation  
20, Rue du stand  
1204 Genève

Genève, le 2 novembre 2007

**Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie,  
Avenue Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Messieurs,

Me référant à mon courrier du 5 mars 2004 (!) et à ses annexes, dont copie jointe, je persiste et signe.

En effet, depuis lors, la situation n'a fait que s'aggraver malgré la toute récente modification opérée, à savoir le flux simultané dans le sens Eugène-Pittard direction carouge, ou direction ville et réciproquement concernant le flux lui faisant face.

En outre, je n'ai pas constaté un quelconque renforcement des contrôles de vos Services et les multiples infractions déjà signalées sont toujours d'actualité : les comportements irrespectueux des règles élémentaires autorisant la circulation n'ont fait que croître et embellir !

Ne pensez-vous pas qu'il est grand temps de responsabiliser les conducteurs de tous poils en sévissant, enfin, en appliquant tout simplement la Loi ?

Je vous remercie de vous pencher, avec courage et sans trop tarder, sur la problématique exposée ci-dessus et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

Office des Transports et de la Circulation  
20, Rue du Stand  
1204 Genève

**COPIE**

Genève, le 16 juin 2004

**Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Messieurs,

Je me réfère à mon courrier du 5 mars adressé à la Brigade du Trafic, dont vous avez dû recevoir copie, ainsi qu'à la réponse de M. D. Oguey, datée du 9 mars 2004.

Concernant votre service, serait-il possible de d'allonger, en semaine notamment, la durée des feux régulant le trafic s'écoulant de l'Avenue Eugène-Pittard (frontaliers) pour permettre aux véhicules venant du chemin de Normandie de sortir de celui-ci ? Le dimanche, en revanche, la circulation étant pratiquement inexistante à ce carrefour, ne serait-il pas opportun d'y régler lesdits feux en quelque sorte "à la demande", de la même manière qu'à l'intersection du Pont-de Sierre ?

A la route de Florissant, entre le chemin Rieu et l'avenue Krieg, pouvez-vous envisager la pose d'un radar ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

**COPIE**

Brigade du Trafic  
27, Bld Helvétique  
Case postale  
1211 Genève 3

Genève, le 16 juin 2004

**Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Monsieur,

Je me réfère à mon courrier du 5 mars dernier ainsi qu'à votre réponse du 9, dont la lecture ne m'a pas convaincu. En effet, la situation ne fait qu'empirer et je doute fort que des contrôles appropriés aient été opérés aux fins d'apporter les solutions qui s'imposent, notamment en ce qui concerne le respect des règles élémentaires permettant à chacun de circuler correctement

Quotidiennement, je constate les infractions grossières commises en toute impunité dans ce quartier. A la route de Florissant l'anarchie règne et même fleurit : vitesse, "U-turns", parking sur les trottoir, en double file ou sur les lignes jaunes, sans parler de l'usage fréquent du téléphone !... Où se cachent les agents sensés verbaliser ?

Pour quelle raison les services compétents ne sanctionnent-ils pas ces comportements provocateurs et irresponsables ? N'oublions pas que des morts sont à déplorer, notamment angle Florissant/Robert-de-Traz.

Je n'ignore pas combien votre tâche est rendue difficile par le peu de soutien reçu de la population. Cependant, la politique du "laisser faire" n'est pas une solution. Tôt ou tard, il faudra sévir et surmonter la difficulté en faisant preuve d'une fermeté mal comprise car tardive, donc disproportionnée. Les dégâts sont importants; il n'est plus temps de tergiverser.

J'espère sincèrement que vous donnerez une suite favorable à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

cc. copie de ma lettre de ce jour à l'Office des Transports et de la Circulation



Genève, le 9 mars 2004

Li Oy

Département de justice, police et  
sécurité

**CORPS DE POLICE**  
ETAT-MAJOR DE LA  
GENDARMERIE  
BRNP  
CP 236 - 1211 GENÈVE 8

Madame  
BOUVARD Chantal  
Chemin de Normandie 8  
1206 GENEVE

---

*Circulation carrefour ch. de Normandie - avenue E.-Pittard.*

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier, daté du 5 mars 2004, lequel a retenu toute notre attention.

Le comportement de certains usagers de la route, dont vous faites état, est éminemment regrettable. Nous ne manquerons pas, dans la mesure de la disponibilité de nos effectifs, d'effectuer des contrôles dans le secteur en question.

Toutefois, concernant la régulation du trafic, cette tâche est de la compétence de l'Office des Transports et de la Circulation. Service qui est rattaché au DIAE et auquel nous transmettons une copie de votre écrit. Nous leurs laissons le soin de juger de la suite utile à donner à cette affaire.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

**LE LIEUTENANT**

**D. OGUÉY**

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

Brigade du Trafic  
27, Bld Helvétique  
Case postale  
1211 Genève 3

Genève, le 5 mars 2004

**Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Monsieur,

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur la difficulté croissante qu'il y a à sortir du chemin de Normandie les jours de semaine, notamment entre 7h30 et 8h30. En effet, le flux des véhicules provient de l'avenue Eugène-Pittard (frontaliers), des immeubles situés à droite, angle chemin de Normandie, de la rue Giovanni-Gambini, seule artère où il faut respecter (?) un stop, et du chemin de Normandie. A ce stade l'automobiliste, une fois dégagé (!), peut opter pour la présélection de droite (direction ville) ou de gauche (direction Carouge). Je noterai ici que les feux permettant les sorties angle Ave Louis-Aubert me paraissent être de bien courte durée compte tenu de l'importance du trafic.

Il faut ajouter à ce casse-têtes les bicyclettes, moto et piétons (adolescents se rendant à l'école), circulant dans les deux sens, et de manière souvent anarchique, ce qui rend plus difficile encore le dégagement d'une situation bien obérée.

Il serait opportun qu'un responsable de votre Brigade se rende sur place aux fins de constat. L'analyse du problème doit pouvoir conduire à la mise en lumière de solutions tendant à fluidifier le trafic à ce carrefour, à limiter la pollution, le bruit, la mauvaise humeur !

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard